

Décision 09-D-04 du 27 janvier 2009

relative à des saisines de la société les Messageries Lyonnaises de Presse à l'encontre de pratiques mises en œuvre par le groupe des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne dans le secteur de la distribution de la presse

Posted on: 27 janvier 2009 | Secteur(s) :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Messageries Lyonnaises de Presse (MLP)

Dispositif(s)

Décision mixte
Pratique établie
Pratique non établie
Sanctions pécuniaires

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Les Nouvelles Messageries de la Presse
Parisienne (NMPP), Société Auxiliaire
pour l'Exploitation des Messageries
Transports Presse (SAEM-TP)

Lire

le texte intégral de la décision
337.01 Ko